



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 09/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 030-213000342-20250703-DL_25_073-DE



Bellegarde, le 22 mai 2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dûment convoqués le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (25) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Marinette CANET, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Michèle HUREAUX, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI, Philippe GIBELIN

Étaient absents (4) : Jean-Paul REY, Fabienne JULIAC, Jérôme PANTEL, Catherine NAVATEL

Procurations (4) : Jean-Paul REY à Johan GALLET, Fabienne JULIAC à Christophe GIBERT, Jérôme PANTEL à Adrien HERITIER, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance M. Martial DURAND.

Soit, 25 présents et 29 votants

① Après avoir procédé au décompte des présents, absents, procurations, et établi que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

➤ CONSTITUTION DE LA LISTE ANNUELLE DU JURY D'ASSISES DU DEPARTEMENT DU GARD AU TITRE DE L'ANNEE 2026

➤ AFFAIRES GENERALES

- **25-050** – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025
- **25-051** – Installation d'un nouveau conseiller municipal M. Philippe GIBELIN suite à la démission de Mme Daniëla DE VIDO
- **25-052** – Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire
- **25-053** – Approbation Dossier de clôture - RD3 – SPL Terre d'Argence
- **25-054** – Approbation Dossier de clôture – Ateliers communaux – SPL Terre d'Argence
- **25-055** – Approbation CRAC 2024 – Crèche et halle de marché – SPL Terre d'Argence
- **25-056** – Rapport d'Activités 2024 – CCBTA
- **25-057** – Rapport d'Activités Ordure Ménagères 2024 – CCBTA
- **25-058** – Nouvelle dénomination du stade des Clairettes en stade JACKY NOVI
- **25-059** – Dénomination de la nouvelle crèche
- **25-060** – Dénomination de deux nouvelles places : place haute rue de st Gilles / place basse rue du Rieu
- **25-061** – Médiathèque Christiane et Alain LAGARDE – Mise à jour du règlement intérieur
- **25-062** – Approbation de la charte informatique communale
- **25-063** – Approbation de la charte de l'animateur
- **25-064** – Renouvellement convention adhésion ENT École 2025-2026

- **25-065** – Approbation de la convention Occit'alim
- **25-066** – Approbation convention prêt de matériel – Relais Loisirs Handicap 30
- **25-067** – Approbation du Schéma des mobilités de Bellegarde

➤ **FINANCES, RESSOURCES HUMAINES**

- **25-068** – Convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques
- **25-069** – Mise à jour du tableau des effectifs
- **25-070** – Décision modificative n°1 budget principal
- **25-071** – Décision modificative n°1 budget Eau
- **25-072** – Décision modificative n°1 budget assainissement

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Conformément à l'ordre du jour du présent conseil, il va être procédé au tirage au sort des jurés d'assise. Monsieur le Maire demande à tour de rôle aux conseillers un numéro de page et un numéro de rang à la page. Sont désignés :

ADELL Sonia	BUONO Brayan
AGOPIAN Nathalie	DENIS Patricia
ALLARD Stéphanie	GALES Gwenaele
BARET Céline	HOCHSTRASSER Camille
BECHARD Julien	ITJI Reita
BEX Françoise	LORCA Estelle
BOUCHON Serge	MATHELIN Dominique
BOUDJADA Samir	MAUBERT Marine
BOUDON Marie-Christine	SCHWALLER Audree
BOUHAFRA Hicham	VAQUIER Maëva

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025 (25-050)

Annexe présentée : Procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du procès-verbal du 27 mars 2025. Cette présentation n'appelle pas d'observation. **Monsieur le Maire** propose de délibérer sur le sujet.

APPROUVE PAR 28 votes POUR et 1 ABSTENTION (Philippe GIBELIN)

2. Installation d'un nouveau conseiller municipal – Philippe GIBELIN (25-051)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme Daniela DE VIDO a fait part de sa volonté de démissionner de ces fonctions de conseillère municipale (courrier du 28/04/2025). Un siège de conseiller municipal devient donc vacant.

Occupant la place suivante sur la liste, M. Philippe GIBELIN a été invité à siéger au sein du conseil municipal. **Monsieur le Maire** lui souhaite la bienvenue et propose au conseil municipal de bien vouloir l'installer officiellement.

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du maire (25-052)

Monsieur le Maire rappelle que c'est un porter à connaissance qui n'est pas soumis au vote. Il demande si des conseillers ont des interrogations.

Monsieur Philippe GIBELIN précise qu'il n'a pas reçu les décisions en version municipale.

Monsieur le Maire lui répond que l'ensemble des documents préparatoires du conseil municipal (Projet de délibération, pièces associées) sont toutes transmises en version dématérialisée. Seuls les projets de délibérations sont transmis en version papier.

4. Approbation du dossier de clôture – Réaménagement de la RD3 et des espaces publics adjacents en traversée d'agglomération - SPL (25-053)

Monsieur le Maire quitte la séance.

Étaient présents (24) : Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Marinette CANET, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Michèle HUREAUX, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI, Philippe GIBELIN

Étaient absents (5) : Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Fabienne JULIAC, Jérôme PANTEL, Catherine NAVATEL

Procurations (4) : Jean-Paul REY à Johan GALLET, Fabienne JULIAC à Christophe GIBERT, Jérôme PANTEL à Adrien HERITIER, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI

Soit, 24 présents et 28 votants

Annexe présentée : Dossier de clôture

Monsieur Johan GALLET informe que la SPL Terre d'Argence a remis à la commune le bilan financier de l'opération de réaménagement de la RD3 et des espaces publics adjacents en traversée d'agglomération de Bellegarde qui lui avait été confiés par convention.

La situation de clôture fait apparaître, d'une part, les dépenses ordonnancées et payées pour le compte de la commune pour un montant de 3 408 747,76€ et d'autre part, les demandes d'acomptes qui lui ont été présentées pour le remboursement des dites dépenses et les produits financiers pour un montant de 3 491 126,45€. La situation fait donc apparaître un solde de **82 378,69€** dû par la SPL Terre d'Argence à la commune.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GALLET et en avoir délibéré :

Article 1 – APPROUVE la clôture des comptes telle que présentée par la SPL Terre d'Argence.

Article 2 - DIT que Monsieur Johan GALLET, 1^{er} adjoint, est désigné pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la clôture financière de l'opération « réaménagement de la RD3 et des espaces publics adjacents en traversée d'agglomération de Bellegarde ».

APPROUVE PAR 27 votes POUR et 1 ABSTENTION (Philippe GIBELIN)

5. Approbation du dossier de clôture – Programmation pour la construction d'Ateliers Techniques - SPL (25-054)

Annexe présentée : Dossier de clôture

Monsieur GALLET informe que la SPL Terre d'Argence a remis à la commune le bilan financier de l'opération de Programmation pour la construction d'ateliers techniques qui lui avait été confiés par convention.

La situation de clôture fait apparaître, d'une part, les dépenses ordonnancées et payées pour le compte de la commune pour un montant de 35 856,00€ et d'autre part, les demandes d'acomptes qui lui ont été présentées pour le remboursement des dites dépenses et les produits financiers pour un montant de 37 695,00€.

La situation fait donc apparaître un solde de **1 839,00€** dû par la SPL Terre d'Argence à la commune.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GALLET et en avoir délibéré :

Article 1 – APPROUVE la clôture des comptes telle que présentée par la SPL.

Article 2 - DIT que Monsieur Johan GALLET, 1^{er} adjoint, est désigné pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la clôture financière de l'opération « Programmation pour la construction d'ateliers techniques ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

6. Approbation Compte Rendu Annuel aux Collectivités 2024 – Création d'une crèche de 45 berceaux et de locaux commerciaux (25-055)

Annexe présentée : CRAC 2024

Monsieur Johan GALLET présente aux membres de l'assemblée délibérante le contenu de ce document et reprend l'ensemble des éléments marquants de l'opération et précise les informations complémentaires.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GALLET et en avoir délibéré :

Article 1 – APPROUVE le compte-rendu annuel à la collectivité (C.R.A.C.) pour l'opération « Création d'un pôle d'équipement comprenant une crèche de 45 berceaux et de locaux commerciaux » pour l'exercice 2024 tel que présenté par la SPL.

Article 2 - DIT que Monsieur Johan GALLET, 1^{er} adjoint, est désigné pour la signature du compte-rendu annuel à la collectivité (C.R.A.C.) 2024.

APPROUVE PAR 27 votes POUR et 1 ABSTENTION (Philippe GIBELIN)

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Etaient présents (25) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Marinette CANET, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Michèle HUREAUX, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI, Philippe GIBELIN

Etaient absents (4) : Jean-Paul REY, Fabienne JULIAC, Jérôme PANTEL, Catherine NAVATEL

Procurations (4) : Jean-Paul REY à Johan GALLET, Fabienne JULIAC à Christophe GIBERT, Jérôme PANTEL à Adrien HERITIER, Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI

Soit, 25 présents et 29 votants

7. Rapport d'activités 2024 - CCBTA (25-056)

Annexe présentée : Rapport d'activités 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il n'est pas nécessaire de procéder par vote, ce rapport étant fourni à titre indicatif.

8. Rapport d'activités Déchets Ménagers 2024 - CCBTA (25-057)

Annexe présentée : Rapport d'activités Déchets ménagers 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité de gestion des déchets ménagers 2024 de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il n'est pas nécessaire de procéder par vote, ce rapport étant fourni à titre indicatif.

9. Nouvelle dénomination du stade des Clairettes en stade Jacky NOVI (25-058)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite rebaptiser le Stade des Clairettes.

Il propose de le rebaptiser du nom de Jacky NOVI, bellegardais ancien joueur et international Français.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

10. Dénomination de la nouvelle crèche (25-059)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la construction de la nouvelle crèche de 45 berceaux au sein de la ZAC des Ferrières est en cours de finalisation et qu'il convient désormais de la baptiser.

Il propose de baptiser la crèche, sise 41 rue des Sauterelles, « **les petits bidous** ».

Monsieur Judith FLORENT demande comment a été désigné le nom de la future crèche ? Les futurs parents ont-ils été associés ?

Monsieur le Maire répond par la négative et qu'il s'agit d'un choix des élus de la majorité.

APPROUVE PAR 28 votes POUR et 1 ABSTENTION (Philippe GIBELIN)

11. Dénomination de deux nouvelles places (25-060)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite baptiser deux nouvelles places qui ont été créées Rue de Saint Gilles et Rue du Rieu.

Il propose de les baptiser comme suit :

- « **place haute** » pour la place située rue de Saint Gilles
- « **place basse** » pour la place située rue du Rieu

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

12. Mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque Christiane et Alain LAGARDE (25-061)

Annexe présentée : Règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la dernière mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque a été actée par la délibération n°13-048 du 6 mai 2013.

Pour la bonne gestion du service, il convient aujourd'hui d'apporter quelques modifications à ce règlement intérieur.

Les modifications portent principalement sur :

- La mise à jour des coordonnées
- Les conditions d'inscription et modalités d'usage
- Le portage à domicile

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

13. Approbation de la charte informatique de la commune (25-062)

Annexe présentée : Charte informatique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, imposant notamment les obligations de réserve, discrétion et de secret professionnel aux agents publics,

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018 fixant les règles à respecter en matière de protection des données personnelles,

Vu la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu le décret n°2018-687 du 1^{er} août 2018 portant application de la loi n°2018-483,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 10 avril 2025,

Considérant que pour se mettre en conformité avec le RGPD, la collectivité, par convention avec le CDG 30, a engagé une série de mesures : désignation d'un Délégué à la Protection des Données, rédaction

d'un registre de traitement des données, analyse d'impact liées aux services qui gèrent des données sensibles (Vidéo-verbalisation, CCAS) ;

Monsieur le Maire EXPOSE

- La commune fait face à des risques de sécurité informatique croissants. Il est nécessaire de mettre en place différentes mesures destinées à sécuriser son système d'information et de communication et à protéger ses données (changement du serveur, du pare-feu et de l'anti-virus),
- La sécurité informatique repose également sur la mobilisation de tous : chaque utilisateur doit en effet contribuer à la sécurité informatique en observant les règles d'utilisation des outils informatique et une vigilance constante,
- Le projet de charte informatique a pour objet d'assurer la bonne utilisation des systèmes d'information et de communication dans le respect des lois, de la confidentialité, du respect d'autrui et de l'intérêt de la collectivité. Il s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des utilisateurs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, Le conseil municipal :

Article 1 - APPROUVE la charte informatique telle qu'elle est présentée en annexe ;

Article 2 - DIT que la charte sera appliquée à compter du 1^{er} juin 2025 ;

Article 3 - DIT que la charte sera diffusée à l'ensemble des agents de la collectivité par note de service avant le 1^{er} juin 2025 et remise à chaque nouvel agent recruté afin qu'il en prenne connaissance et s'engage à la respecter ;

Article 4 - AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

14. Approbation de la charte de l'animateur – Service Enfance Jeunesse (25-063)

Annexe présentée : Charte de l'animateur

Monsieur le Maire explique qu'en 2022, la commune avait rédigé une charte « animateur » qui recense les missions et les tâches mais aussi, les droits et les devoirs des animateurs travaillant au sein des structures périscolaires et extrascolaires (ALSH/MDJ) municipales. Afin de prendre en compte les évolutions de ces dernières années, la charte a été révisée et modifiée.

Les modifications portent principalement sur :

- L'utilisation du téléphone portable
- L'exploitation et le stockage des contenus multimédias (photos, vidéos, ...)

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

15. Renouvellement convention Adhésion ENT Ecole – 2025-2026 (25-064)

Annexe présentée : Convention d'adhésion

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention que la Commune a en partenariat avec l'Académie de Montpellier, dans le but de mettre à disposition un environnement numérique de travail (ENT), pour proposer un accompagnement et une formation aux enseignants qui s'engagent sur ce projet.

Pour ce faire, il faudrait valider la nouvelle convention de partenariat ENT-école qui nous est proposée pour la période de l'année scolaire 2025/2026 en remplacement de la précédente. Elle concerne les communes ou regroupements de communes souhaitant conventionner pour la première fois ainsi que les communes ou regroupements de communes qui ont déjà conventionné avec le rectorat pour l'ENT.

Monsieur Philippe GIBELIN demande quelles seront les utilisateurs de cet outil ?

Monsieur le Maire répond que cet outil ENT est à la disposition des familles, des enseignants et des élèves pour communiquer.

Monsieur Adrien HERITIER ajoute que cet outil offre de multiples possibilités de communication.

Monsieur Philippe GIBELIN s'interroge sur l'utilité de cet outil numérique et rappelle les relations humaines ne doivent pas être remplacées par des outils numériques.

APPROUVE PAR 28 votes POUR et 1 ABSTENTION (Philippe GIBELIN)

16. Approbation convention d'adhésion Occit'Alim (25-065)

Annexe présentée : Convention d'adhésion

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Groupement d'Intérêt public OCCIT'ALIM créé en février 2025. Le Groupement d'Intérêt public OCCITALIM est un service public administratif qui agit en tant que centrale d'achat de produits locaux, de qualité et bio. Il a pour objet de favoriser le développement de l'approvisionnement local et durable de la restauration collective. C'est un outil de simplification des achats, et il concourt au développement économique, social et sanitaire du territoire.

La conclusion d'une convention permettra à la commune de recourir aux services d'achats centralisés proposés par le GIP Occit'Alim, agissant en tant que centrale d'achat.

Le coût annuel de l'adhésion est donc de **2 700€ / an**.

Monsieur Philippe GIBELIN demande pourquoi la cuisine centrale ne se sert pas directement chez l'entreprise BIOGARDEN ?

Monsieur le Maire rappelle que la cuisine centrale fait ses commandes alimentaires au sein des commerces du village (boulangeries, primeurs...) et privilégie les producteurs locaux. Il ajoute que l'adhésion à Occit'Alim n'est pas exclusive et la commune se réserve le droit de commander des produits en dehors de ce dispositif selon ses souhaits et la qualité des produits tout en respectant les règles de la commande publique.

APPROUVE PAR 28 votes POUR et 1 ABSTENTION (Philippe GIBELIN)

17. Convention de prêt de matériel pédagogique – Relais Loisirs Handicap 30 (25-066)

Annexe présentée : Convention de prêt

Monsieur le Maire explique que depuis 2022, la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence souscrit à l'adhésion collective du Relais Loisirs Handicap 30 (RLH30).

La commune adhère aux services complémentaires qui permettent aux ALSH de bénéficier :

- de conseils, d'outils et accompagnements personnalisés pour les enfants en situations d'handicap ou à besoins spécifiques accueillis,
- d'interventions auprès de nos publics et professionnels,
- de prêt de malles.

Depuis 2025, le RLH30 règlemente le prêt du matériel pédagogique par la signature d'une convention de prêt. Celle-ci permet de formaliser les modalités de réalisation et engagements de chacune des parties.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

18. Approbation du Schéma des Mobilités de Bellegarde (25-067)

Annexe présentée : Schéma des mobilités

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a élaboré son schéma de mobilité en partenariat avec l'Agence de l'Urbanisme.

A ce titre, une subvention a été sollicitée auprès de la Région Occitanie (13 200€, soit 50% du coût de l'étude) au titre de l'Accompagnement des études stratégiques, pré-opérationnelles thématique, de faisabilité et/ou d'expertise économique dans le cadre de l'Articulation entre la politique régionale des « Bourgs Centres Occitanie » et le dispositif « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat.

Le schéma des mobilités a établi un état des lieux de la situation actuelle et à proposer un plan de mobilité cohérent sur le long terme. Ces éléments, une fois croisés, ont favorisé l'analyse des projets-mobilité déjà réalisés (pertinence et mise en cohérence, qualité et continuité des aménagements...), et la définition de la place actuelle et surtout à venir des modes actifs au regard de leurs besoins, sujet particulièrement important pour la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'approbation du Schéma des mobilités.

APPROUVE PAR 28 votes POUR et 1 ABSTENTION (Philippe GIBELIN)

19. Convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques (25-068)

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article L212-8 du Code de l'Education permettent aux communes de participer financièrement aux frais de fonctionnement résultant de la scolarisation de leurs résidents dans les écoles d'autres communes. Des conventions régissant ces dérogations sont régulièrement signées en cas de scolarisation d'enfants à l'extérieur de la commune ou à l'inverse d'un enfant d'une autre commune scolarisé dans les écoles de Bellegarde.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer toute convention de dérogations scolaires réciproques avec les communes concernées, pour l'année scolaire en cours et pour l'année suivante.

Les dérogations seront autorisées au cas par cas et dans le respect du cadre règlementaire.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le conseil municipal :**

Article 1 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques entre la commune de Bellegarde et les communes concernées, à partir de l'année scolaire actuelle et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025/2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

20. Actualisation du tableau des effectifs (25-069)

Annexe présentée : Tableau des effectifs

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de procéder à une modification.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal annule et remplace tous les précédents.

Le Maire explique au Conseil Municipal que les modifications font suite :

- A la nomination d'un agent adjoint territorial d'animation au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe remplissant les conditions d'avancement à ce grade,
- Suite à la radiation des cadres d'une auxiliaire de puériculture de classe supérieure pour départ à la retraite,
- A la nomination sur le grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe du patrimoine et des bibliothèques d'un agent en détachement pour une période d'un an à compter du 06 janvier 2025,
- A la nomination d'un agent, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au grade d'agent de maîtrise après inscription sur la liste d'aptitude du CDG30 (Promotion interne),
- A la réintégration d'un agent en disponibilité depuis 4 ans sur son grade d'origine d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- A l'augmentation du nombre d'animateurs vacataires du service Enfance Jeunesse (ALSH) durant les vacances d'été afin de répondre à la recrudescence de la fréquentation du service d'accueil de loisirs.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le conseil municipal**

Article 1 – ADOPTE

- Les modifications liées aux mouvements de carrière des agents titulaires mentionnés ci-dessus,
- 12 postes supplémentaires dans le tableau des besoins saisonniers pour Animateurs à la journée ou demi-journées (service accueil de loisirs - grandes vacances), ce qui fait un total de 40 postes.

Article 2 -APPROUVE les modifications du tableau des effectifs ci-après en annexe, arrêté à la date du 21 mai 2025.

APPROUVE PAR 28 votes POUR et 1 ABSTENTION (Philippe GIBELIN)

21. Budget principal 2025 – Décision modificative n°1 (25-070)

Annexe présentée : Tableau DM n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget Principal de la commune afin de pouvoir d'ajuster le budget en fonction de l'avancement des projets et de prendre en compte la notification des recettes tel que la subvention accordée par l'Agence de l'Eau pour le Schéma Directeur des Eaux Pluviales.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n°1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative n°1 du Budget principal 2025, comme suit :

Par chapitre, pour la section de fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011- Charges à caractère général	75 004.54 €	
012- Charges de personnel	- 104 419.54 €	
014- Atténuation de produit	10 300.00 €	
65 – Autres charges de gestion	19 115.00 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €

Par opération, pour la section d'Investissement :

Opérations	Dépenses	Recettes
1280 – Aménagement de la RD3		82 378.69 €
1310 – Ateliers municipaux		1 839.00 €
1147 – Réseau d'eau pluviale		64 250.00 €
1301 – Construction d'une crèche et d'une halle	110 000.00 €	
1321 – Rond-point RD38 route de Beaucaire	10 000.00 €	
1319 – Centre de secours	28 467.69 €	
040 – Opérations de transfert entre section	- 150 000.00 €	
041 – Opérations d'ordre patrimoniales	150 00.00 €	
TOTAL	148 467.69 €	148 467.69 €

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : **148 467.69 €**

⇒ Recettes : **148 467.69 €**

APPROUVE PAR 24 votes POUR et 5 ABSTENTIONS (Catherine NAVATEL par procuration, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI, Philippe GIBELIN)

22. Budget Eau 2025 – Décision modificative n°1 (25-071)

Annexe présentée : Tableau DM n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget annexe de l'Eau afin de prendre en compte l'attribution de subvention par l'Agence de l'Eau pour la réalisation du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable et pour couvrir les dépenses d'extension de réseau pour le futur centre de secours.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n°1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative n°1 du Budget annexe de l'Eau, comme suit :

Par chapitre, pour la section de fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	15 010.00 €	
74 – Autres charges de gestion courante		126 500.00
023- Virement à la section d'investissement	111 490.00 €	
TOTAL	126 500.00 €	126 500.00 €

Par chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
-----------	----------	----------

16 – Remboursement capital de la dette en cours	5 000.00 €	
21– Immobilisations corporelles	106 490.00 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		111 490.00 €
TOTAL	111 490.00 €	111 490.00 €

TOTAL GENERAL :⇒ Dépenses : **237 990.00 €**⇒ Recettes : **237 990.00 €**

APPROUVE PAR 24 votes POUR et 5 ABSTENTIONS (Catherine NAVATEL par procuration, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI, Philippe GIBELIN)

23. Budget Assainissement 2025 – Décision modificative n°1 (25-072)

Annexe présentée : Tableau DM n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget annexe de l'Assainissement afin de couvrir les dépenses liées aux extensions de réseau et à la réhabilitation de la STEP.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n°1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative n°1 du Budget annexe de l'Assainissement, comme suit :

Par chapitre, pour la section de fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011– Charges à caractère général	5 550.00 €	
66 – Charges financières	3 150.00 €	
023- Virement à la section d'investissement	- 8 700.00 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €

Par chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
16– Remboursement du capital de la dette	5 000.00 €	
20 – Immobilisations incorporelles	- 20 000.00 €	
21– Immobilisations corporelles	35 300.00 €	
23- Immobilisations en cours	16 000.00 €	
16 – Emprunt		45 000.00 €
021- Virement de la section de fonctionnement		- 8 700.00 €
TOTAL	36 300.00 €	36 300.00 €

TOTAL GENERAL :⇒ Dépenses : **36 300.00 €**⇒ Recettes : **36 300.00 €**

APPROUVE PAR 24 votes POUR et 5 ABSTENTIONS (Catherine NAVATEL par procuration, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI, Philippe GIBELIN)

⊕ L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 21h20.

Martial DURAND,
Le secrétaire de séance

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde



